



DÉPARTEMENT ÉCONOMIE GESTION

Année universitaire 2020-2021

Master 2 Droit Économie Gestion

Mention «Gestion de l'environnement»

Parcours
«Économie et Gestion de l'Environnement
et
Développement Durable»

Guide des études

Responsable du Master 2 :

Daniel DE WOLF
Professeur de gestion

Email : daniel.dewolf@univ-littoral.fr

Adresse : Centre universitaire des Darses
189 B avenue Maurice Schumann
BP 65526
59379 DUNKERQUE Cedex 1

Accueil des étudiants : sur rendez-vous pris par Email.

Présidente de jury du Master 2 :

Iratxe CALVO-MENDIETA
Maître de conférences en économie

Email : i.calvo@univ-littoral.fr

Secrétariat pédagogique :

Karine VERMERSCH

Email : secretariat.EGEDD@univ-littoral.fr

Adresse : Centre universitaire de la Citadelle – Bureau 1406
220 avenue de l'université - B.P. 65526
59379 DUNKERQUE Cedex 1

Téléphone : 03.28.23.68.83

Horaire du secrétariat :

8h30 - 12h et 13h30 - 16h : lundis, mardi, jeudi et vendredi

8h30 - 11h30 : mercredi

Site du Master : <http://master-egedd.univ-littoral.fr>

Emploi du temps en ligne : <http://edt.univ-littoral.fr/public>

Plan du guide des études :

1. Introduction	3
2. Calendrier	4
3. Équipe pédagogique	6
4. Programme des cours	8
5. Descriptif des cours	9
6. Certificat de compétence en langues de l'enseignement supérieur CLES 1 et 2	20
7. Modalités de contrôle des connaissances	22

1. Introduction

1.1 Objectif de la formation

Ce *master professionnalisé* vise à offrir une **double compétence** : *l'économie* et la *gestion de l'environnement*. Il s'adresse à des étudiants soucieux d'acquérir une compétence professionnelle leur permettant d'identifier et de gérer des problèmes spécifiques liés à la gestion et la protection de l'environnement au sein d'une entreprise ou d'une organisation afin de pouvoir proposer un diagnostic et une aide à la décision en matière d'environnement, que ce soit au sein d'une entreprise privée, d'un cabinet d'expertise ou d'une administration.

1.2 Public concerné

Le master s'adresse à deux types de publics :

- d'une part, à des étudiants ayant une formation scientifique de niveau Bac + 3 (licence en biologie, etc.) désireux de compléter leur formation par une approche économique des problèmes d'environnement.
- d'autre part, à des étudiants ayant une formation générale de niveau Bac + 3 en économie ou gestion (licence en économie-gestion, etc.) désireux de compléter d'orienter leur carrière professionnelle dans les métiers de l'environnement.

1.3 Débouchés

Les principaux domaines d'engagement sont la gestion de projets environnementaux (ex : Parcs naturels, collectivités), la gestion des déchets (collectivités locales ou entreprises), la gestion de l'eau (ex. : services publics eau et assainissement, maîtres d'ouvrage privés) ou la normalisation ISO 14000 (entreprises ou conseil). Les principaux recruteurs sont les collectivités territoriales et autres établissements publics, les cabinets d'audit, les bureaux d'études, les associations de protection de la nature et de grands groupes industriels ayant une division environnement.

2. Calendrier

Prérentrée : Vendredi 4 septembre 2020, 15h, salle 206, Centre universitaire des Darses.

Intégration : du mercredi 2 au jeudi 3 septembre 2020, chantier nature.

Semestre 1 : le Master est organisé en alternance suivant le calendrier suivant :

Semestre 1			Formation	
			continue	initiale
Semaine 36	31/08/20	6/09/20	Intégration + Pré-rentrée	
Semaine 37	7/09/20	13/09/20	cours 1	
Semaine 38	14/09/20	20/09/20	cours 2	
Semaine 39	21/09/20	27/09/20	cours 3	
Semaine 40	28/09/20	4/10/20	entreprise 1	libre ou stage 1
Semaine 41	5/10/20	11/10/20	entreprise 2	libre ou stage 2
Semaine 42	12/10/20	18/10/20	cours 4	
Semaine 43	19/10/20	25/10/20	cours 5	
Semaine 44	26/10/20	1/11/20	entreprise 3 (ULCO fermé)	libre ou stage 3
Semaine 45	2/11/20	8/11/20	entreprise 4	libre ou stage 4
Semaine 46	9/11/20	15/11/20	cours 6	
Semaine 47	16/11/20	22/11/20	cours 7 + CLES B2	
Semaine 48	23/11/20	29/11/20	entreprise 5	libre ou stage 5
Semaine 49	30/11/20	6/12/20	entreprise 6	libre ou stage 6
Semaine 50	7/12/20	13/12/20	cours 8	
Semaine 51	14/12/20	20/12/20	cours 9	
Semaine 52	21/12/20	27/12/20	entreprise 7 (ULCO fermé)	libre ou stage 7
Semaine 53	28/12/20	3/01/21	entreprise 8 (ULCO fermé)	libre ou stage 8
Semaine 1	4/01/21	10/01/21	cours 10	
Semaine 2	11/01/21	17/01/21	cours 11 + CLES B1	
Semaine 3	18/01/21	24/01/21	entreprise 9	libre ou stage 9
Semaine 4	25/01/21	31/01/21	entreprise 10	libre ou stage 10
Semaine 5	1/02/21	7/02/21	EXAMENS Semestre 9	

CLES B2 Anglais : vendredi 20 novembre 2020.

CLES B1 Anglais : vendredi 15 janvier 2021 et vendredi 12 mars 2021.

CLES B2 Espagnol/Allemand : jeudi 28 janvier 2021

Jury semestre 1 : mardi 16 février 2021 à 14h

CPP semestre 1 : mardi 16 février 2021 à 15h.

Semestre 2 : Le Master est organisé en alternance suivant le calendrier suivant :

Semestre 2			Formation	
			continue	initiale
Semaine 6	8/02/21	14/02/21	entreprise 11	Stage 1
Semaine 7	15/02/21	21/02/21	entreprise 12	Stage 2
Semaine 8	22/02/21	28/02/21	entreprise 13	Stage 3

Semaine 9	1/03/21	7/03/21	entreprise 14	Stage 4
Semaine 10	8/03/21	14/03/21	entreprise 15	Stage 5
Semaine 11	15/03/21	21/03/21	entreprise 16	Stage 6
Semaine 12	22/03/21	28/03/21	entreprise 17	Stage 7
Semaine 13	29/03/21	4/04/21	entreprise 18	Stage 8
Semaine 14	5/04/21	11/04/21	entreprise 19	Stage 9
Semaine 15	12/04/21	18/04/21	entreprise 20	Stage 10
Semaine 16	19/04/21	25/04/21	entreprise 21	Stage 11
Semaine 17	26/04/21	2/05/21	entreprise 22 (ULCO fermé)	Stage 12
Semaine 18	3/05/21	9/05/21	entreprise 23 (ULCO fermé)	Stage 13
Semaine 19	10/05/21	16/05/21	entreprise 24	Stage 14
Semaine 20	17/05/21	23/05/21	entreprise 25	Stage 15
Semaine 21	24/05/21	30/05/21	entreprise 26	Stage 16
Semaine 22	31/05/21	6/06/21	entreprise 27	Stage 17
Semaine 23	7/06/21	13/06/21	entreprise 28	Stage 18
Semaine 24	14/06/21	20/06/21	entreprise 29	Stage 19
Semaine 25	21/06/21	27/06/21	entreprise 30	Stage 20
Semaine 26	28/06/21	4/07/21	Soutenances session 1 ou entreprise 31 ou stage 21	
Semaine 27	5/07/21	11/07/21	entreprise 32	Stage 22
Semaine 28	12/07/21	18/07/21	entreprise 33	Stage 23
Semaine 29	19/07/21	25/07/21	entreprise 34	Stage 24
Semaine 30	26/07/21	1/08/21	entreprise 35	Stage 25
Semaine 31	2/08/21	8/08/21	entreprise 36	Stage 26
Semaine 32	8/08/21	15/08/21	entreprise 37	Stage 27
Semaine 33	16/08/21	22/08/21	entreprise 38	Stage 28
Semaine 34	23/08/21	29/08/21	entreprise 39	Stage 29
Semaine 35	30/08/21	5/09/21	Examens + Soutenances session 2	

Date limite de remise du mémoire en 2 exemplaires au secrétariat (+ format pdf) : 14 jours avant la soutenance (18 juin 2021). Deux points de pénalités sont retirés à la note du mémoire sur 20 points par jour de retard. Un mémoire dépassant un taux de plagiat-citations de 15 % sera refusé et devra être réécrit.

Jury session 1 : vendredi 2 juillet 2021 à 11h.

Jury session 2 : vendredi 3 septembre 2021 à 11h.

Remarque importante : le stage ne peut se poursuivre après la date du jury qui vous attribue votre diplôme de Master. Autrement dit, si vous souhaitez soutenir en juin, il faut que *votre stage se termine au plus tard le vendredi 2 juillet 2021.*

3. Équipe pédagogique

Sylvain BILLET, sylvain.billet@univ-littoral.fr, maître de conférences HDR en Toxicologie à l'ULCO, expert auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES). Laboratoire : UCEIV. Spécialité : toxicologie industrielle et environnementale.

Jérôme BOISSONADE, jerome.boissonade@univ-littoral.fr, maître de conférences en Sociologie à l'ULCO, membre de LAVUE. Spécialités : sociologie, jeunesse, architecture, développement durable.

Olivier BURY, Olivier.Bury@grandcalais.fr, directeur de l'Enfance, Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers. Spécialité : politiques publiques de l'environnement.

Iratxe CALVO-MENDIETA, i.calvo@univ-littoral.fr, maître de conférences en économie à l'ULCO. Laboratoire TVES. Spécialité : économie de l'environnement.

Guillaume CAPPELLE, g_cappelle@yahoo.fr, enseignant d'anglais.

Hélène CASTEX, hcastex@ccep.com, responsable environnement, Coca Cola production, Dunkerque. Spécialité : certification ISO 50001.

Régis CEGLARSKI, regis.ceglarski@tud.fr,

Jérôme CEROTTI, jerome.cerotti@tud.fr, directeur du service Déchets à la communauté urbaine de Dunkerque (CUD). Spécialité : gestion des déchets.

Olivier COHEN, olivier.cohen@univ-littoral.fr, maître de conférences en géographie, spécialité : géographie de l'environnement littoral, développement durable.

Daniel DE WOLF, daniel.dewolf@univ-littoral.fr, professeur de gestion à l'ULCO, responsable du Master 2 EGEDD. Laboratoire TVES. Spécialités : logistique, gestion de projets, transport et environnement.

Hervé FLANQUART, Herve.Flanquart@univ-littoral.fr, sociologue, professeur en aménagement et urbanisme, laboratoire TVES, spécialité: perception/représentation des risques (technologiques, naturels, sociaux...).

Séverine FRÈRE, severine.frere@univ-littoral.fr, maître de conférences en aménagement du territoire et urbanisme à l'ULCO. Laboratoire TVES. Spécialité : qualité de l'air.

Aurélien FOURNIER, fournier.aurelie@nordnet.fr, chargée de communication à la SPPPI Côte d'Opale, spécialité : risques industriels.

Christophe GIBOUT, christophe.gibout@univ-littoral.fr, professeur en aménagement du territoire, directeur du laboratoire TVES.

Laura HOCQUEZ, laura.hocquez@univ-littoral.fr, enseignante en anglais.

Antoine LE BLANC, antoine.le-blanc@univ-littoral.fr, professeur en géographie à l'ULCO. Laboratoire TVES. Spécialités : risques, résilience, patrimoine, mémoire, sport, genre, ville

Henri-Bertrand LEFER, henri-bertrand.Lefer@univ-littoral.fr, ingénieur agronome et docteur en Économie, PAST en gestion à l'ULCO. Laboratoire TVES. Spécialités : gestion de l'eau et système d'information géographique.

Rodrigue MENDEZ, rodrigue.mendez@univ-littoral.fr, maître de conférences HDR en Économie à l'ULCO. Spécialités : théorie de la croissance, économie internationale, économie des retraites et économie expérimentale.

Frédéric MODRZEJEWSKI, frederic.modrzejewski@developpement-durable.gouv.fr, chef de l'unité territoriale de l'Artois, DREAL Nord Pas de Calais Picardie, Béthune. Spécialités : environnement et risques industriels.

Evelyne MONTEIRO, marie-evelyne.monteiro@wanadoo.fr, maître de conférences en droit privé à l'ULCO. HDR. Spécialité : droit privé de l'environnement.

Constantin NAPOLEON, constantin.napoleon@wanadoo.fr, maître de conférences en économie à l'ULCO. Laboratoire TVES. Spécialités : économie du risque environnemental, croissance et développement durable.

Peggy RICART, peggyricart@lasphere.com, directrice d'ECOPAL. Spécialité : Ecologie industrielle, animation de réseau.

Catherine ROCHE, catherine.roche@univ-littoral.fr, professeure des Universités. Spécialité : droit de l'environnement.

Florine SACHY, florine.sachy@dientre.com, Architecte urbaniste, DIENTRE, la Fabrique de territoires. Spécialité : éco-conception.

Edern THEBAUD, edern.thebaud@gmail.com, docteur en droit et avocat. Spécialité : droit de l'environnement.

Delphine LENOIR, delphine.varlet@univ-littoral.fr, PRCE en Économie gestion, docteur en gestion. Spécialité : Ecologie industrielle.

Louinord VOLTAIRE, louinord.voltaire@univ-littoral.fr, maître de conférences en Économie. Spécialité : Economie de l'environnement.

4. Programme des cours

En Master 2 : Semestre 1 : 30 ECTS (241 heures) répartis sur 6 UE :

Master 2 Semestre 1	Enseignant	CM	TD	Total	ECTS
UE 1 Enjeux territoriaux de l'environnement					
1. Transport et environnement	Daniel DE WOLF	15	15	30	3
2. Santé et environnement	Sylvain BILLET	15	15	30	3
3. Habitat et ville durable	Jérôme BOISSONADE	20		20	3
UE 2 Management de l'environnement					
4. Gestion de l'eau	Henri-Bertrand LEFER	12	12	24	3
5. Énergies renouvelables et transition énergétique	Professionnels	12	12	24	3
UE 3 Analyses environnementales					
6. Évaluation économique des dommages environnementaux	Louinord VOLTAIRE	12	12	24	3
7. Éco-conception et analyse du cycle de vie	Florine SACHY	12	12	24	3
UE 4 Communication et réseaux en environnement					
8. PPP 5 : un projet pour rencontrer son réseau	Iratxe CALVO	0	20	20	3
UE 5 Langue vivante					
9. Anglais	Laura HOCQUEZ, Guillaume CAPELLE	0	25	25	3
UE 6 Option					
10.1 Méthodologie de la recherche	Hervé FLANQUART	20		20	3
10.2 Préparation aux concours de la FPT 2 ^e partie	Séverine FRÈRE (8), Antoine LE BLANC (2), Christophe GIBOUT (3), Régis CEGLARSKI(4), Amélie JACOB (3).	20		20	3
Total Semestre 1		118	123	241	30

Semestre 2 : 30 ECTS répartis sur 1 UE :

Master 2 Semestre 2	Enseignant	h CM	h TD	Total	ECTS
UE 7 Stage/Alternance					
11. Stage/Alternance					30
Total Semestre 2					30
Total Annuel		118	123	241	60

5. Descriptif des cours

1. Transport et environnement

Responsables du cours : Daniel DE WOLF

Objectif du cours :

L'objectif de ce cours est double. Il s'agit, d'une part, de donner une *introduction aux modèles de simulation et prévision d'évolution du transport routier*, principalement en zone urbaine où se posent les principaux problèmes de congestion. Il s'agit, d'autre part, de voir les *conséquences de ces flux routiers sur l'environnement* en ce qui concerne la congestion, la pollution de l'air et l'émission de bruit. Il s'agit de pouvoir chiffrer ces conséquences dans leurs unités appropriées mais également en termes monétaires.

Programme du cours :

Partie I. Modélisation du transport routier

1. Modélisation du transport urbain en problème d'équilibre de l'utilisateur.
2. Résolution du problème d'affectation d'équilibre.

Partie II. Facteurs explicatifs de la demande

1. Facteurs explicatifs de la génération de déplacements de personnes
2. Facteurs explicatifs de la génération de déplacements de marchandises.

Partie III. Impacts du transport sur l'environnement

1. Quantification des impacts sur l'environnement : la pollution atmosphérique, le bruit, la congestion et les accidents de la route.
2. Méthodes d'évaluation des coûts externes du transport.

Bibliographie :

- [1] ORTUZAR Juan et Luis WILLUMSEN, *Modelling Transport*, John Wiley, New York, 1994.
- [2] REYNAUD Christian, *Transports et environnement en Méditerranée*, Economica, Paris, 1996.
- [3] SHEFFI Yosef, *Urban Transportation Networks: Equilibrium Analysis with Mathematical Programming Methods*, Prentice-Hall, New Jersey, 1985.

Modalités de contrôle des connaissances :

Examen terminal d'exercices de deux heures avec polycopié du cours et calculatrice.

2. Santé et environnement

Responsable du cours : Sylvain BILLET

Objectifs du cours :

« *L'environnement est la clé d'une meilleure santé* » (Organisation Mondiale de la Santé, à la Conférence ministérielle « santé et environnement », Londres, juin 1999)

Cette citation comprenait l'Environnement en tant que construction complexe intégrant à la fois les paramètres physiques liés aux milieux (par ex. atmosphère, eau, sols) et l'ensemble des activités humaines perturbant ces milieux (par ex. pollution de l'air ambiant extérieur et intérieur, accidents domestiques, activités économiques, énergie, industrie, violences urbaines). L'environnement est maintenant considéré comme l'ensemble des facteurs pathogènes externes ayant un impact sur la santé (p.ex. substances chimiques) par opposition aux facteurs internes, dits génétiques.

Par conséquent, si « la génétique charge le fusil, l'environnement appuie sur la gâchette » (Francis Collins, 2006), lorsqu'il s'agit de déterminer les causes des principales maladies non transmissibles. Le concept d'exposome défini initialement par Christopher Wild, permet d'intégrer l'ensemble des facteurs de risque pouvant affecter la santé à différents stades de la vie, y compris les expositions au cours de la vie fœtale. Notre cours se concentrera sur les impacts négatifs que l'environnement chimique construit par l'Homme peut entraîner sur sa santé. Seront décrits les mécanismes physiopathologiques des facteurs environnementaux. Les méthodologies d'évaluation des risques pour la santé seront présentées sur les plans professionnel (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle) et environnemental (Valeur Toxicologique de Référence, Valeur Guide de l'Air Intérieur).

Programme du cours :

I - Pollution Atmosphérique

II - Pollution de l'eau

III - Pollution des sols

IV – Comportement des polluants dans l'environnement

V – Devenir des polluants dans l'organisme

VI – Différentes formes de toxicité

VII – Effets néfastes des polluants

VIII – Contexte « Environnement – Santé »

IX – Les acteurs de la Santé environnementale

Bibliographie :

- **L'environnement à la croisée des savoirs** S. Hauger (Vuibert, janvier 2009, ISBN : 978-2-7117-2491-8 ; 320 pages).
- Rapports de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'environnement, du travail et de l'alimentation (ANSES) : **Évaluation des dangers sanitaires des polluants.**
- **Chimie et expertise - santé et environnement** P. Rigny (EDP Sciences, Chimie et..., ISBN : 978-2759818488 ; 230 pages)

Modalités de contrôle des connaissances :

Première session : une note sur présentation d'un exposé et une note sur l'examen final, examen de deux heures sur un sujet de cours ou sur une étude de cas.

Deuxième session : Examen de deux heures sur un sujet de cours ou sur une étude de cas

3. Habitat et ville durable

Responsable du cours : Jérôme BOISSONADE

Objectifs du cours :

Dans ce cours, nous nous intéressons essentiellement à la production urbanistique, économique, technique et politique de l'habitat et de la ville durables et à leurs rapports avec les pratiques habitantes et citoyennes.

Programme du cours :

Le développement durable est régulièrement décliné en termes de ville durable et, dans une moindre mesure, d'habitat durable. Ces termes servent avant tout à faire "travailler" ensemble

des acteurs individuels (habitants, professionnels, bailleurs, architectes, etc.) et collectifs (entreprises, institutions, associations, etc.) aux intérêts très différents. Qu'il s'agisse d'un écoquartier ou d'une maison durable, les objets urbains semblent mesurables, circonscrits, produits et pratiqués par un nombre d'acteurs limités. Pourtant, "l'effet rebond" montre que même sur de tels objets les anticipations peuvent relever du château de cartes. La ville et l'habitat durables rencontrent en effet des problèmes, de leur "production" à leur "consommation" en passant par les politiques publiques qui sont susceptibles d'assurer leur développement. Ces problèmes ont favorisé les critiques leur sont faites. Que peut-on construire à partir de ces critiques ?

Le CM sera complété par des débats-TD animés par les étudiants, ainsi que de visites sur le terrain d'habitat et d'urbanisme durable.

Plan du cours :

- A. Genèse de la durabilité**
 - 1. Vers le développement durable
 - 2. Vers l'architecture durable
 - 3. Vers l'urbanisme durable
- B. Politiques de la durabilité**
 - 1. Gouvernance
 - 2. Participation et durabilité
- C. Production de l'habitat et de la ville durables**
 - 1. Les échelles de l'urbanisme durable
 - 2. Les conséquences de la durabilité
 - 3. Les enjeux de la critique
 - 4. Acteurs
 - 5. Projets
- D. Habiter durable**
 - 1. Modèles
 - 2. Normes
 - 3. Pratiques
- E. Critiques de la durabilité**
 - 1. Les appuis de la critique
 - 2. Les courants de la critique
 - 3. Les formes de la critique

Travaux dirigés et sorties sur le terrain

Bibliographie :

- [1] Boissonade J., « Le développement durable face à ses épreuves. Les enjeux pragmatiques des écoquartiers », *Espaces et sociétés*, n°147, déc. 2011, p. 57-75
- [2] Brisepierre G., *Analyse sociologique de la consommation d'énergie dans les bâtiments résidentiels et tertiaires* (<http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/analyse-sociologique-residentiel-tertiaire-2013.pdf>)
- [3] Criticat, *Dossier ville durable*, Numéro 11, 2013.
- [4] Debarre A., Steinmetz H., « L'invention de l'autopromotion à Strasbourg », *Métropolitiques*, 06/02/2012 (<http://www.metropolitiques.eu/L-invention-de-l-autopromotion-a.html>)
- [5] Neuwels J., « Construction durable : expertise et contre-expertise d'architectes », *VertigO*, Volume 13 Numéro 2, septembre 2013.

- [6] Renauld V., « L'habitat écologique à l'épreuve de son public », EspacesTemps.net, Travaux, 25/03/2013 (<http://www.espacestemp.net/articles/lhabitat-ecologique-a-lepreuve-de-son-public-3/>)
- [7] Robert I., « La diffusion du concept de développement durable au sein des familles : une étude exploratoire », Recherches familiales, 2006/1 N°3, p. 149-164.
- [8] Subrémon H., « Pour une intelligence énergétique : ou comment se libérer de l'emprise de la technique sur les usages du logement », Métropolitiques, le 07/11/2012 (<http://www.metropolitiques.eu/Pour-une-intelligence-energetique.html>)
- [9] Villalba B., Appropriations du développement durable. Emergences, diffusions, traductions ; Lille, Septentrion, 2009.
- [10] Zélem M-C., Politiques de maîtrise de la demande d'énergie et résistances au changement. Une approche socio-anthropologique, L'Harmattan, 2010.

Modalités de contrôle des connaissances :

Notation 1ère session : Travaux dirigés et Examen sur table

Notation 2e session : Examen sur table

4. Gestion de l'eau

Responsable du cours : Henri-Bertrand LEFER

Objectif du cours :

Présenter les réalités réglementaires, techniques et économiques de la gestion de l'eau en France.

Plan du cours :

Introduction : généralités

Chapitre 1 : Le cadre réglementaire

I Le droit de l'eau, les régimes juridiques

II La loi sur l'eau de 1992, la directive cadre 2000/60CE, la loi de 2007

III Les partenaires institutionnels

Chapitre 2 : Prélèvements et pollution de l'eau

I Usages domestiques et assimilés

II Eau et industrie : approvisionnements, pollutions, réponses techniques

III Eau et agriculture : consommation et lutte contre les pollutions

Chapitre 3 : Gestion et aménagements : la lutte contre les inondations

Bibliographie :

- [1] AMIGUES, BONNIEUX, LE GOFFE, POINT (1995) Valorisation des usages de l'eau. INRA, Economica.,112
- [2] DEGOUTTE G. (2006) Diagnostic, aménagement et gestion des rivières. Lavoisier tec &Doc Ed. 394.
- [3] DROBENKO B., SIRONNEAU J. (2010) Code de l'eau – 2^{ème} ed. Johanet Ed. 1788.
- [4] GAZZANIGA JL, OURLIAC JP, LAROUIY-CASTERA X (1998) L'eau : usages et gestion. Administration Territoriale, Guide Pratique. Litec Ed.316
- [5] NIKOLAZO JL., REDAUD JL (2007) Les agences de l'eau, quarante ans de politique de l'eau, Johanet Ed., 370.

Contrôle des connaissances :

Examen final : exposés

5. Energies renouvelables et transition énergétique

Responsable du cours :

Objectifs du cours :

Plan du cours :

Bibliographie :

Modalités d'examen :

6. Evaluation économique des dommages environnementaux

Responsable du cours : Louinord VOLTAIRE

Objectifs du cours :

Familiariser les étudiants avec les outils d'évaluation économique des dommages environnementaux

Plan du cours :

- A. Chapitre Introductif
- B. Méthodes de préférences révélées
 - Méthode des coûts de transport
 - Méthode des prix hédonistes
- C. Méthodes de préférences déclarées
 - Méthode d'évaluation contingente
 - Méthode des choix expérimentaux

Bibliographie : Philippe Bontemps et Gilles Rotillon (2003)

Economie de l'environnement, coll. Repères, La Découverte

Daniel J. Phaneuf and Till Requate (2017) A course in Environmental Economics: Theory, Policy and Practice. Cambridge University Press, 752 pages

Modalités d'examen : Contrôle continu et examen écrit sans document

7. Eco-conception et ACV

Responsable du cours : Florine SACHY

Objectifs du cours :

Sensibilisation des étudiants aux démarches d'éco-conception et approche spécifique sur l'intégration de cette démarche dans les domaines de l'aménagement durable du territoire et de la construction écologique

Plan du cours :

- Prise en compte de la notion de développement durable dans les domaines de l'aménagement du territoire et de la construction : introduction historique et réglementaire.

- Démarche et cibles Haute Qualité Environnementale : approche historique, développement des 3 volets d'une démarche d'éco-conception (SMO, référentiel de cibles, indicateurs de performance), certifications des démarches, analyse critique et ouverture sur les démarches HQE Aménagement, Energie Carbone, ACV rénovation.
- Présentation de projets urbains et architecturaux intégrant une démarche d'éco-conception forte.
- Zoom sur les matériaux écologiques, en particulier dans le domaine de la construction (définition et critères d'évaluation, présentation d'un panel de matériaux associés à leurs propriétés, performance.

Bibliographie :

- [1] Hetzel J., « Bâtiments HQE et développement durable », Afnor, juillet 2013
- [2] Hetzel J., « Bâtiments et aménagement durable », Afnor, février 2014
- [3] Sous la direction de Gaubourg J.-M., « Constructions publiques – architecture et HQE », MIQCP, avril 2003
- [4] Gauzin-Müller D., « L'architecture écologique », Le Moniteur, 2001
- [5] Guide « Le bâtiment durable pour tous », Association HQE, mai 2015
- [6] Guide « Réaliser une Analyse de Cycle de Vie d'un Bâtiment neuf », Association HQE, mars 2015
- [7] Guide « Pour évaluer la performance environnementale des bâtiments rénovés et comparer leurs niveaux avec E+C- », Alliance HQE-GBC, janvier 2019
- [8] Guide « Réussir la planification et l'aménagement durables – Guide méthodologique », Ademe, juin 2013.
- [9] Guide « Economie circulaire : un atout pour relever le défi de l'aménagement durable des territoires », Ademe, octobre 2018.
- [10] Guide « L'AEU2 pour une approche en coût global dans les projets d'aménagement », Ademe, juin 2015.
- [11] Ricciotti R., « HQE », Al Dante Eds, novembre 2009.
- [12] Chaine Youtube « Amaco – l'atelier matières à construire ».

Modalités d'examen : Contrôle continu avec remise du travail effectué en TD.

8. PPP5: un projet pour rencontrer son réseau

Responsable du cours : Iratxe CALVO

Objectifs du cours :

1. Gérer un projet en lien avec le monde socio-économique
2. Apprendre à travailler en réseau
3. Confronter son projet avec le monde socio-économique
4. Acquérir les bases de compétences entrepreneuriales

Contenu du cours :

- **Méthodologie de gestion de projet**
 - Définition d'un projet et sensibilisation à la démarche-projet :
 - Analyse des besoins/étude de la demande, étude de faisabilité, définition d'objectifs, outils de planification d'un projet (donner les bases pour l'élaboration

d'un cahier des charges, établir un calendrier pour la gestion d'un projet, gestion des moyens)

- **Organiser un événement en lien avec le monde socio-économique**

Modalités de contrôle des connaissances :

Note collective (réussite du projet) et note individuelle (rapport écrit ou présentation orale) : étapes de la mise en place et retour réflexif

9. Anglais LANSAD

Responsables du cours : Guillaume CAPPELLE

Objectif du cours :

Premier objectif des cours de langues vivantes étrangères : l'amélioration du niveau général de compétences en langues (compréhension orale, compréhension écrite, production orale, production écrite) visant l'obtention d'une certification à la fin du semestre.

Programme du cours :

Anglais à coloration économique et gestion, supports traitant des questions de développement durable et d'environnement, préparation d'une candidature professionnelle en anglais et préparation CLES.

Modalités de contrôle des connaissances :

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 5 notes par semestre. Ces notes seront attribuées par le biais d'évaluations en contrôle continu et/ou en examen terminal.

Les 5 notes semestrielles représenteront chacune 1/5e de la note semestrielle et correspondent à :

- une note de compréhension orale (CO)
 - une note de compréhension écrite (CE)
 - une note de production écrite (PE)
 - une note d'oral (production en continu et/ou interaction) (PO)
 - une note CRL (travail de l'étudiant hors présentiel). En complément des enseignements, on demandera aux étudiants d'effectuer au minimum 10 heures de travail en autonomie guidé au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL ou à distance sur Internet). Ce travail sera évalué selon les critères suivants : respect du contrat, remplissage du carnet de bord, régularité du travail et cohérence du parcours sur le semestre.
- En master, le niveau minimum requis est le niveau B2 du CECRL. Les examens de contrôle continu et de rattrapage seront donc conçus en conséquence.

Session 1

M2 : 5 notes en contrôle continu (50%) + CLES ou certification (50%)

Dans le cadre du contrôle continu, une absence justifiée (ABJ) à une épreuve nécessite l'organisation d'une épreuve de rattrapage pendant les TD à la demande de l'étudiant. Sans ce rattrapage réalisé sur le temps des enseignements, la note de 0/20 sera attribuée à l'étudiant pour la ou les compétences concernées.

Les étudiants ayant le statut officiel de salarié, les mères de famille de 3 enfants ou plus, les étudiants handicapés, les sportifs de haut niveau doivent impérativement se faire connaître auprès du secrétariat LANSAD et de l'enseignant afin que les épreuves proposées en contrôle continu puissent être passées dans les mêmes conditions que les autres étudiants du groupe ou dans le cadre d'un rattrapage pendant les TD, sans quoi la note de 0/20 pour la ou les compétences concernées sera attribuée à l'étudiant.

Session 2

M2 : 2 épreuves : 1) CO + CE + PE (2h), et/ou 2) PO. L'étudiant peut rattraper soit l'une de ces deux épreuves, soit les deux. (L'étudiant garde sa note de CRL qui n'est pas rattrapable, ainsi que la note CLES)

Intégration du CLES en M2 (ou autre certification en langues)

Toute autre certification que le CLES pourra faire l'objet d'une validation par la *Commission LANSAD*.

Bibliographie :

Indications données en cours.

Webographie :

<http://crl.univ-littoral.fr>

10. Méthodologie de la recherche

Responsable du cours : Hervé FLANQUART

Objectifs du cours :

Plan du cours :

Bibliographie :

Modalités d'examen :

10.2 Préparation aux concours de la FPT, 2^{ème} partie

Responsable du cours : Séverine FRERE.

Intervenants :

Séverine Frère (8h), Antoine Le Blanc (2h), Christophe Gibout (3h), Régis Céglarski (4h), Amélie Jacob (CUD) (3 h)

Objectifs du cours :

Etre capable de se présenter à des concours de catégorie A (bac +3 et bac +5) de la fonction publique territoriale. Préparation du concours d'Attaché territorial.

Epreuves préparées :

- Pratique de la dissertation sur un sujet d'ordre général relatif à la place et au rôle des collectivités territoriales dans les problématiques locales
- Rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier,

Préparation à l'épreuve orale devant jury de mise en situation professionnelle

Bibliographie : sera donnée en cours.

Modalités d'examen : Note de synthèse (4h).

11. Stage

Objectifs du stage :

Le stage de M2 a pour but d'apporter à l'entreprise ou la collectivité d'accueil une aide technique sur un problème d'application d'une des matières du master (par exemple, gestion des déchets, gestion de l'eau, gestion de la mobilité, mise en place d'un système de management environnemental...).

Sujet du stage :

Le stage doit correspondre avec l'application d'au moins une matière vue dans le master. Le sujet du stage, défini conjointement par le tuteur d'entreprise et l'étudiant, doit être approuvé par le responsable du master.

Durée du stage :

Le stage dure minimum 4 mois et maximum 6 mois. Il ne peut en aucun cas dépasser 6 mois. Le stage se termine au plus tard le **27 juin** (session 1) ou le **31 août** (session 2).

Mémoire et soutenance :

Durant le stage, l'étudiant choisit un problème ou une question rencontrée au cours du stage et montre sur un **maximum de 50 pages hors annexes** comment, en s'appuyant sur les cours et les travaux consultés (repris en bibliographie), aider à le résoudre. Attention, le mémoire doit être présenté durant la quatrième semaine de juin alors même que le stage n'est pas encore achevé. L'étudiant est encadré par un tuteur en entreprise (maître de stage) et un enseignant (directeur de mémoire).

Le mémoire est remis **impérativement en deux exemplaires papier et un exemplaire en format PDF envoyé par mail** au secrétariat du master EGEDD aux dates indiquées dans le calendrier ci-dessus. **Tout mémoire remis après la date de première session sera automatiquement considéré comme défaillant. Tout mémoire remis après la date de seconde session entraînera automatiquement la non réussite de l'année d'études.**

La soutenance consiste en une présentation synthétique du mémoire de **20 minutes** devant au moins **deux membres du jury (dont au moins un enseignant-chercheur de l'ULCO)**, suivies au maximum de 30 minutes de questions des membres du jury. Le tuteur entreprise fait partie du jury. S'il ne peut être présent, il remet à l'étudiant une lettre d'évaluation du stagiaire sous enveloppe qui sera remise au président de jury à la soutenance par l'étudiant.

Les étudiants veilleront, d'une part, à ne pas remettre un rapport de stage (le cours de méthodologie de la rédaction d'un mémoire expliquera la différence entre un mémoire et un rapport de stage). Ils veilleront d'autre part à tout de même présenter leur apport personnel. Enfin, ils veilleront à un respect strict de l'orthographe et des accords en utilisant, par exemple, un correcteur orthographique. Dix fautes entraîneront automatiquement la perte d'un point de la note.

Note méthodologique pour la rédaction du mémoire :

Contacteur son directeur : Un directeur de mémoire conseille l'étudiant dans sa démarche de recherche, mais c'est à l'étudiant de prendre l'initiative des rencontres avec lui. Pour que ces rendez-vous soient fructueux, il faut absolument lui faire parvenir, quelques jours avant un texte ou des éléments écrits du travail (une problématique, une bibliographie, des résultats...). *A minima*, l'étudiant contactera son directeur de mémoire 15 jours après avoir commencé le stage.

Ordre de présentation à respecter :

- Page de garde
- Page de titre : page qui reproduit la page de garde
- Remerciements
- Table des matières
- Table des figures (optionnel)
- Table des sigles et acronymes
- Introduction
- Corps de texte
- Conclusion
- Bibliographie
- Annexes
- 4^e de couverture

Titre du mémoire : Il doit exprimer tout à la fois le sujet du mémoire et la thèse défendue (ex: titre pour le sujet et un sous-titre pour la problématique). Ex : « Le Plan de Déplacements d'Administration, vers une modification des mentalités grâce à des mesures adaptées. L'exemple du PDA de la Ville de Lyon ». Ex : « Le développement durable, de l'information à l'éducation. Exemple de la mise en place de l'Agenda 21 de la ville de Saint-Omer ». A éviter : un titre composé uniquement d'une question.

Niveaux de titre : Chapitres, Sections, Sous-sections, Paragraphes... Hiérarchisation : au plus simple : 1., 1.1, 1.1.1. L'organisation des différents niveaux de titre doit être équilibrée.

Faire des transitions : Chaque idée présentée doit être reliée à ce que vient d'être dit pour faire ressortir la cohérence du récit. Introduire les chapitres et les sections (éviter deux titres qui se suivent sans texte entre eux). Faire des transitions entre les sections et surtout entre les chapitres (conclusion de chapitre et annonce du suivant).

Fixer les frontières du sujet : se poser des questions « Qui ? Quand ? Où ? Quels acteurs ? Quel phénomène ? »

La problématique (« L'art de poser les problèmes ») : Poser une question principale et des questions complémentaires et imaginer les réponses ou hypothèses. L'objectif n'est pas seulement de décrire un phénomène ou une situation, mais de proposer un schéma explicatif et des éléments d'aide à la résolution du problème. Ex: « Comment les activités de l'écotourisme peuvent-elles contribuer au développement durable du Parc naturel régional du Morvan ? » Le mémoire est une réponse argumentée à la question principale, qui confirme ou non l'hypothèse de départ et qui propose des pistes pour aider le décideur (la structure d'accueil) à atteindre ses objectifs.

Introduction (3-4 pages) : Intérêt du sujet, sujet du mémoire et ses limites, raisons qui expliquent le choix du sujet (enjeux, actualité...), la problématique (question posée), premier et bref état de la réflexion sur le sujet, les hypothèses et les méthodes, annonce du plan du mémoire.

Conclusion (3-4 pages) : Rappelle les enjeux et la problématique, résume les principaux résultats, indique dans quelle mesure les hypothèses sont ou pas validées, elle ouvre des perspectives nouvelles : recherches supplémentaires possibles, interrogations sur le devenir de la question, applications possibles...

Annexes : Documents trop longs pour être cités dans le corps du texte mais qui méritent une lecture intégrale. Éviter de les surcharger. Ils doivent être à la source de renvois dans le texte. Les annexes sont comprises dans la pagination et sont numérotées.

Recherche bibliographique : L'étudiant devra s'appuyer, pour chacune des étapes de rédaction du mémoire (présentation des enjeux, concepts clés, analyse des situations, etc.) sur des travaux de recherche et/ou empiriques réalisés sur le sujet par d'autres chercheurs

et organismes (littérature scientifique et littérature grise). Le mémoire devra montrer la façon dont d'autres chercheurs ont traité le sujet, soulevé des enjeux, développé des analyses sur le sujet. Ces travaux pourront consolider les propos de l'étudiant et aideront à construire l'argumentaire nécessaire au traitement de la problématique. L'absence ou la faiblesse de références bibliographiques sera fortement pénalisée.

Sources documentaires : BULCO, Maison de la Recherche en Sciences de l'Homme (21 quai de la citadelle) – Centre de doc. avec personnel qui peut vous aider, Bases de données de revues scientifiques en ligne : www.revues.org, www.cairn.info, www.sciencedirect...

Recherche sur Internet: attention aux pièges!; tout site internet doit être accompagné de la date de consultation ; la référence d'un document trouvé sur internet n'est pas l'adresse du site sur lequel il a été trouvé ; wikipédia n'est pas une source valable ; privilégiez les sites des organismes officiels ; toute information sans référence précise ne peut pas être utilisée.

Plagiat : Surtout ne jamais recopier des phrases ou des passages de livres, articles, site internet ou autres documents sans mettre de guillemets et sans citer vos sources : ce serait du plagiat, pratique inadmissible dans un mémoire universitaire. **Le plagiat dans un mémoire impliquera la note de 0.**

Bibliographie : Les documents cités dans le corps du texte sont présentés dans une liste dite « Bibliographie ». Les éléments de la bibliographie sont classés par ordre alphabétique d'auteur. Exemple de règle :

1) Articles de revues

NOM AUTEUR Initiale du prénom, Année, « Titre de l'article », *Titre de la revue*, tome, volume n° XX, p. X-X.

Ex : ADAR Z. et GRIFFIN J.M., 1976, « Uncertainty and the Choice of Pollution Control Instruments », *Journal of Environmental Economics and Management*, n° 3, p. 178-188.

2) Ouvrages,

NOM AUTEUR Initiale du prénom, Année (N° Édition), *Titre de l'ouvrage*, Ville d'édition, éditeur, Nom de la collection ; n° de la collection ; XXX p.

Ex: AMIGUES J.-P., BONNIEUX F., LE GOFFE P. et POINT P., 1995, *Valorisation des usages de l'eau*, Paris, Economica, 112 p.

3) Colloques

NOM AUTEUR Initiale du prénom, Année, « Titre de la communication », Intitulé du colloque, Lieu du colloque, XX p.

Ex: ALLAIN S., 2003, « A "Negotiated Public Action" perspective for the resolution of water use conflicts », 54e Conseil international de la CIID, 20e Conférence européenne de la CIID, Montpellier, 14-19 septembre, 14 p.

Format et présentation :

- Texte justifié: lignes toutes de la même longueur
- Police type: Times New Roman, taille 12, interligne simple
- Marges: 2,5cm à gauche et à droite; 1,5 cm en haut; 2 cm en bas
- Impression en recto-verso
- 4^e de couverture: résumé en français+mots-clés et résumé en anglais+mots clés
- Éviter la couleur dans les titres et les schémas (le mémoire doit pouvoir se lire en noir et blanc) et la surcharge (gras, surlignage...)
- Numérotation des pages : dès la page de titre (la couverture ne compte pas) et jusqu'à la dernière annexe
- Photographies : libres de droits, lisibles, avec source (auteur, année, n° de page)
- Notes de bas de page : à utiliser avec modération

Diaporama de soutenance : rappeler dans une ou deux diapos les enjeux du sujet et la problématique. Le cœur de la soutenance sera la présentation des principaux résultats, la

thèse défendue et les considérations qui en découlent (il ne s'agit pas d'un résumé du mémoire!). 2-3 idées maximum par diapo (ne pas surcharger avec des longues phrases), figures accompagnées de sources et légendes lisibles. Préférez les fonds sobres et un bon contraste entre police et fond, taille de police d'au moins 16 points.

6. Certificat de compétence en langues de l'enseignement supérieur CLES 1 et 2

Responsable : Monsieur Romain Magras, Maître de conférence en Espagnol et Référent CLES pour l'ULCO, romain.magras@univ-littoral.fr

Renseignements auprès de Sophie DELCOUR (lansad@univ-littoral.fr), 03 21 99 41 87

et Frédérique BARBARY (frederique.barbary@univ-littoral.fr), 03 28 23 68 88 (bureau 1421 à la Citadelle)

Dates

- CLES 1

CLES 1 espagnol et allemand :	Jeudi 12 mars 2020
CLES 1 anglais pour les Master 2 :	Vendredi 17 janvier 2020

- CLES 2 :

CLES 2 espagnol et allemand :	Jeudi, 30 janvier 2020
CLES 2 anglais pour les Master 2 :	Vendredi 22 novembre 2019

CLES et certifications en langues

Intégration du CLES en M2

En plus de l'évaluation semestrielle en langues, le semestre 3 du M2 intègre le CLES ou toute autre certification en langues (sous réserve de validation par la Commission LANSAD) à hauteur de 50% de la note semestrielle de langue 1.

Le CLES (ou la certification en langue) doit donc être présenté dans la langue choisie en langue 1.

Toute autre certification que le CLES pourra faire l'objet d'une validation par la Commission LANSAD. Par ailleurs, une certification (CLES ou autre) obtenue antérieurement au M2-S3 sera prise en compte par la Commission LANSAD.

Le CLES 2 sera réservé aux seuls M2 ayant un niveau B1 ou supérieur lors d'un test de positionnement.

Le CLES 1 sera réservé aux seuls M2 ayant un niveau inférieur à un niveau B1 lors d'un test de positionnement et aux étudiants en échec à la session CLES 2 de l'année.

Master 2

Obtention d'une certification de niveau C1 : 20/20

Obtention d'une certification de niveau B2 : 16/20

Ainsi, si nous prenons l'exemple du CLES (qui évalue l'ensemble de ces compétences), voici le tableau de correspondance des notes pour le niveau MASTER uniquement pour le S3.

	Obtention d'une certification B1	Obtention d'une certification B2	Obtention d'une certification C1
4 compétences validées	12/20	16/20	20/20
3 compétences validées	7/20	12/20	15/20
2 compétences validées	4/20	8/20	12/20
1 compétence validée	1/20	5/20	7/20
0 compétence validée	0/20	0/20	0/20

Bonus Centre de Langues (LV2) et CLES

Les enseignements facultatifs suivis dans le cadre du Centre de Langues donnent lieu à une évaluation sur le même format que celle prévue dans les MCC LANSAD de Master (cf. supra) mais n'intègrent pas le CLES dans les notes finales de M2-S3.

Les 5 notes sont attribuées exclusivement dans le cadre du contrôle continu.

La réussite totale ou partielle au CLES (ou autre certification) dans une langue autre que la langue 1 donne lieu à l'attribution d'une note bonus selon les tableaux de conversion des notes CLES en Licence ou Master pour le 2^e semestre de l'année d'études en cours.

De même toute certification en langue, en dehors des cas énoncés ci-dessus, pourra faire l'objet d'une demande de conversion en points bonus par la Commission LANSAD.

7. Modalités de contrôle des connaissances

Chapitre I : Dispositions générales

Le Master sanctionne un deuxième cycle de formation correspondant à 120 crédits ECTS.

Règlement des études

Le règlement des études est proposé par le Président du Jury et par le jury du diplôme, avalisé par le conseil de département et transmis pour validation définitive au président de l'université. La diffusion des modalités particulières à chaque formation est faite aux étudiants au plus tard un mois après la reprise des enseignements : aucun changement ne peut intervenir après cette date.

Chaque département doit communiquer au Service Universitaire de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation, et de l'Insertion Professionnelle (SUAIO/IP) et à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE), le guide des études et les modalités de contrôle des connaissances (L613-1) propres à chacun des diplômes qui relèvent de sa compétence.

Calendrier universitaire

L'année universitaire s'organise entre le début du mois de septembre de l'année civile N et la fin du mois de septembre de l'année civile N+1 (délibérations de jury comprises).

Chapitre II : Accès aux études de Master, inscription et progression

- Dans les conditions définies à l'article L. 612-6 du code de l'éducation, Les formations du deuxième cycle sont ouvertes aux titulaires des diplômes sanctionnant les études du premier cycle ainsi qu'à ceux qui peuvent bénéficier de l'article L. 613-5 ou des dérogations prévues par les textes réglementaires.

Les établissements peuvent fixer des capacités d'accueil pour l'accès à la première année du deuxième cycle. L'admission est alors subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat.

L'ULCO a décidé de fixer des capacités d'accueil pour l'entrée en M1 : **25 étudiants en M1 EGEDD et 25 étudiants en M2 EGEDD.**

Cependant, s'ils en font la demande, les titulaires du diplôme national de licence sanctionnant des études du premier cycle qui ne sont pas admis en première année d'une formation du deuxième cycle de leur choix conduisant au diplôme national de master se voient proposer l'inscription dans une formation du deuxième cycle en tenant compte de leur projet professionnel et de l'établissement dans lequel ils ont obtenu leur licence, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat pris après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Cette demande est faite par l'étudiant immédiatement après l'obtention de la licence sanctionnant des études du premier cycle ou de manière différée.

Attention : la procédure d'appel auprès du Recteur est décrite dans le décret n° 2017-83 du 25/01/2017 relatif aux conditions dans lesquelles les titulaires du diplôme de licence non admis en 1^{ère} année d'une formation de leurs choix conduisant au diplôme de master se voient proposer l'inscription dans une formation de deuxième cycle.

Les capacités d'accueil fixées par les établissements font l'objet d'un dialogue avec l'Etat.

Les titulaires du diplôme national de licence sanctionnant des études du premier cycle qui ne poursuivent pas une formation du deuxième cycle sont informés des différentes perspectives qui s'offrent à eux en matière d'insertion professionnelle ou de poursuite de leur formation. Un décret en Conseil d'Etat fixe les modalités de cette information.

- Dans les conditions définies à l'article L. 612-6-1 du code de l'éducation,

L'accès en deuxième année d'une formation du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master est de droit pour les étudiants qui ont validé la première année de cette formation.

Attention : à l'ULCO, l'accès est de droit en 2^{ème} année de Master pour les étudiants titulaires d'une 1^{ère} année de master de la même mention (et parcours) de l'établissement.

Un décret pris après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche peut fixer la liste des formations du deuxième cycle conduisant au diplôme national de Master pour lesquelles l'accès à la première année est ouvert à tout titulaire d'un diplôme du premier cycle et pour lesquelles l'admission à poursuivre cette formation en deuxième année peut dépendre des capacités d'accueil des établissements et, éventuellement, être subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat.

- L'inscription administrative est annuelle ; elle s'effectue dans un parcours de formation, conformément aux dispositions nationales.

L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres ou au début de chaque semestre, avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre d'enseignement.

- L'enjambement n'est pas autorisé entre le M1 et le M2.

- Redoublement en Master : un texte sera adopté en CFVU pour toutes les filières « sélectives ».

Chapitre III : Validation des parcours de formation

- **Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.** Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies.

Le mode du contrôle continu et régulier est à privilégier sur l'ensemble du cursus conduisant au Master.

* Contrôle continu et examen terminal.

Plusieurs modalités de calcul de la note finale des Éléments Constitutifs (EC) ou Unité d'Enseignement (UE) sont envisageables et sont déclinées dans le règlement des études. Les décisions prises ne peuvent plus varier dans l'année.

* Les modalités des examens terminaux (écrits) doivent veiller à garantir l'anonymat des copies.

- Au sein d'un parcours de formation, **les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne** (la note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut repasser l'épreuve, sauf situations exceptionnelles et dérogatoires reconnues par le jury).

La note obtenue à une épreuve repassée en session 2 est conservée et annule la précédente.

L'acquisition de l'unité d'enseignement entraîne l'acquisition des crédits correspondants. Le nombre de crédits affectés à chaque unité d'enseignement est fixé sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

De même sont capitalisables les éléments constitutifs des unités d'enseignement, dont la valeur en crédits est également fixée.

Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une même formation (cas du redoublement dans mention identique), les crédits acquis dans le cas de validation d'UE ou d'EC, sont repris sous l'autorité du président du jury (à la hauteur des crédits capitalisés) ;

La note obtenue à une épreuve repassée en session 2 est conservée et annule la précédente. Sauf dispositions contraires prévues dans le guide des études, les notes de contrôle continu de session 1 sont conservées en session 2.

- Les parcours de formation organisent l'acquisition des unités d'enseignement et du diplôme de Master selon les principes de capitalisation et de compensation appliqués dans le cadre du système européen de crédits.

Dans le cadre du système européen de crédits, la compensation est organisée de la manière suivante : chaque unité d'enseignement est affectée d'un coefficient et d'une valeur en crédits ; l'échelle des valeurs en crédits est identique à celle des coefficients.

Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation telles que décrites dans le paragraphe suivant. Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des crédits prévus pour le diplôme.

La compensation est organisée sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients.

Elle peut être organisée entre deux semestres au sein d'une même année de Master selon les départements pédagogiques (voir règlement des études).

Une note éliminatoire peut être fixée selon les départements pédagogiques : **le département Economie Gestion a décidé que seule la note du mémoire serait éliminatoire en M1 comme en M2.**

- **Deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes sont organisées : une session initiale et une session de rattrapage après une première publication des résultats.**

On entend par « session », l'ensemble des opérations visant au contrôle des connaissances et se terminant par une décision de jury.

- **Dans les conditions prévues à l'article L. 613-1 du code de l'éducation, le président de l'université nomme le président et les membres des jurys.**

Leur composition comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.

Le jury comprend au moins 3 personnes parmi les titulaires ou suppléants désignés par le Président.

La composition des jurys est publique.

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants. De plus, les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien, en tant que de besoin, individuel. La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation arrête les modalités de communication et d'entretien qui sont mises en œuvre par les équipes pédagogiques et peuvent donner lieu à un accompagnement.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats. La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation.

Le Président du Jury est responsable de la transmission des procès-verbaux à la DEVE. Les procès-verbaux d'examen des deux sessions de l'année doivent être transmis le plus rapidement possible à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE) pour la fin de l'année universitaire (voir calendrier).

Afin de respecter l'article 6 de la LOI du 17/07/1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, « ne sont communicables qu'à l'intéressé les documents administratifs portant appréciation ou jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou identifiable. »

Les résultats (admis, ajourné) sont affichés, mais pas les notes de chaque étudiant. Si un affichage des résultats est envisagé de façon dématérialisée (internet par exemple), l'autorisation de l'étudiant sera sollicitée.

- **BONUS :**

Prise en compte du sport, des langues, de la pré-pro, de toute autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO prise en option par l'étudiant, et d'autres types d'investissements en relation avec les études (ateliers d'expression artistique, stage facultatif, évaluation des Emplois Apprentis Professeurs...) en plus du programme normal, pour un bonus fixé à 3% du total maximum des points.

Important :

* Si plusieurs activités à points bonus sont suivies par un étudiant pendant un semestre donné, les points bonus se cumulent (le cumul ne pouvant dépasser les 3% prévus)

* Au maximum, l'étudiant pourra obtenir 0,6 points de bonus à l'année.

* Le jury prend en compte le bonus au semestre dans le respect du total des points de bonus autorisé à l'année (0,6 points).

Note obtenue en activité Bonus au semestre	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Nombre de points ajoutés à la moyenne du semestre / 20	0	0,06	0,12	0,18	0,24	0,3	0,36	0,42	0,48	0,54	0,6

Attention : le BONUS de l'année est égal à : (BONUS semestre 1+ BONUS semestre 2)/2

- Diplômes

Obtention du diplôme intermédiaire de Maîtrise

Le jury délibère systématiquement, à l'issue des deux premiers semestres du cycle Master, en vue de la délivrance de la Maîtrise.

Le M1 est obtenu soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres (si la compensation existe – voir plus haut). **L'étudiant doit en outre avoir une note minimum de 10/20 à son mémoire.**

Obtention du diplôme final de Master

Pour obtenir le diplôme de Master, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des deux années qui le composent (M1 et M2).

Le M1 est obtenue soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres (si la compensation existe – voir plus haut).

Le M2 est obtenue soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres (si la compensation existe – voir plus haut).

Mentions de réussite

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme :

- moyenne générale du M1 (semestres 7 et 8) dans le cadre de l'obtention de la Maîtrise,

- moyenne générale du M2 (semestres 9 et 10) dans le cadre de l'obtention du Master.

Attribution de la mention Passable : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20

Attribution de la mention Assez Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20

Attribution de la mention Très Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20

Les établissements habilités à délivrer le diplôme national de Master sont habilités à délivrer, au niveau intermédiaire, le diplôme de Maîtrise, dans le domaine de formation concerné, qui correspond à l'obtention des 60 premiers crédits ECTS acquis dans le cursus Master.

Il est délivré à la demande de l'étudiant

- Déroulement des examens

* Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés (notamment le dictionnaire papier), à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants.

Les traducteurs électroniques et tout objet connecté (téléphone portable, montre, lunettes..) sont interdits (les étudiants en seront informés).

* Retard

Les étudiants doivent être présents 15mn dans la salle d'examen avant le début de l'épreuve. Les retards individuels sont exceptionnels et doivent être justifiés.

Ils sont soumis à l'appréciation du Président du Jury ou de son représentant dans la salle sous réserve qu'aucun étudiant n'ait quitté la salle.

Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

En cas de circonstances exceptionnelles (grève, conditions météorologiques notamment), le président de jury ou le Vice-Président en charge de la Formation si nécessaire peut décider, soit de retarder le commencement de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure.

Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom des étudiants retardataires avec leur heure d'arrivée.

* Défaillance

Un étudiant est « défaillant » s'il n'a passé aucune épreuve de l'année en cours. Les semestres ne pourront donc être validés.

* Absence aux examens

Session 1 : Un étudiant absent à une épreuve ou matière en session 1 est ajourné et doit repasser l'épreuve ou la matière en session 2.

Session 2 : Un étudiant absent à une épreuve ou matière en session 2 :

- S'il était présent en session 1 : la note de session 1 est reprise.

- S'il était déjà absent en session 1 :

👉 Absence justifiée en session 2 (ABJ) : le jury peut exceptionnellement statuer sur les résultats de l'étudiant ;

👉 Absence injustifiée en session 2 (ABI) : l'étudiant est ajourné

Si l'étudiant présente un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen, la justification est appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne...).

L'étudiant peut être noté ABJ (note de 0/20) et non défaillant.

Attention : ABI ou ABJ = note « 0 » dans APOGEE ; blocage manuel dans APOGEE pour ABI.

Un étudiant redoublant peut conserver des notes inférieures à 10/20.

La présence des étudiants boursiers à l'ensemble des enseignements, examens et contrôles continus est obligatoire.

- **Régime Spécial d'Etudes** : art 10 arrêté du 22/01/2014 (voir visas)

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins spécifiques d'étudiants dans des situations particulières, notamment des étudiants salariés ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, des femmes enceintes, des étudiants chargés de famille, des étudiants engagés dans plusieurs cursus, des étudiants handicapés, des artistes et des sportifs de haut niveau. Ces modalités pédagogiques peuvent s'appuyer sur les technologies numériques.

* Sportifs de haut niveau (SHN) :

Le SUAPS peut attester de ce statut de SHN et diffusera la liste des étudiants SHN largement dans les départements et composantes.

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers liés à ce statut doivent apporter un justificatif et donner le calendrier des compétitions.

Les étudiants bénéficiant de ce statut doivent informer les départements des changements de calendrier au moins 15 jours avant.

Le SUAPS enverra la liste des étudiants ayant une pratique sportive et participant à des compétitions (hors SHN). Les formations éviteront de placer les contrôles continus et les examens le jeudi après-midi.

Une date limite est à fixer pour se déclarer SHN : la commission SUAPS se réunit en juin, mi-octobre et mi-novembre.

* Handicap :

Respect des textes réglementaires visés plus haut.

Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec les responsables pédagogiques.

La Commission Consultative Handicap (CCH) émet un avis et le Président décide des mesures d'accompagnement.

Le BVE assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement

* Statut d'Etudiant Salarié :

Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants effectuant 60 h par mois ou 120 h par trimestre.

Il doit attester de son statut de salarié (attestation de l'employeur).

Il est dispensé d'assiduité à l'ensemble des enseignements.

Il peut ne pas passer le contrôle continu et est invité à passer l'examen terminal.

Si seul le contrôle continu est proposé, un examen terminal doit être prévu pour l'étudiant salarié.

Chapitre IV : Stage

Attention : les règles définies dans ce chapitre ne s'appliquent pas pour les étudiants en formation continue.

Sont distingués :

* **le(les) stage(s) validant** pour l'obtention de l'année et/ou du diplôme. Ces stages donnent lieu à des **ECTS**.

* **le(les) stage(s) facultatif(s)** et/ou **volontaire(s)** réalisé(s) par l'étudiant après autorisation du responsable de la formation. Ces stages donnent lieu à des **points bonus** (voir règlement des études).

L'un ou l'autre doivent faire l'objet d'une restitution notée qui peut être par exemple : un rapport de stage, une soutenance, une fiche reprenant les compétences acquises....

L'**évaluation** doit bien être rapportée à l'**année universitaire** pendant laquelle le stage est effectué

- La **durée maximale** d'un stage ne peut excéder **924 heures (équivalent 6 mois à 154 heures)**, prolongation éventuelle comprise.
- Les stages doivent être réalisés dans la limite du 31 août (voir note d'information stage).
- Pour des stages effectués en France métropolitaine, dont la durée est supérieure à 308 heures, la gratification est obligatoire.
- Les guides des études doivent préciser les modalités de suivi et d'évaluation du stage, ainsi que le calendrier.